

2019-19.12-3

Feuillet 169

Communauté de Communes
Avre Luce Noye



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

**Nombre de membres
du Conseil Communautaire**

Titulaires : 67
Membres présents : 47
· dont suppléés : 2

Membres représentés : 7

Votants : 54

Date de la convocation
12 décembre 2019

Secrétaire de séance :
HUBERT VAN GOETHEM

L'An DEUX MILLE DIX-NEUF, le 19 décembre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à Grivesnes, sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, PREVOST, BLIN, SAINT-QUENTIN (suppléante de M. LECLABART), FLAMANT, WU, HALL, LEFEBVRE

Messieurs DESROUSSEAUX COTTARD, DURAND, BARRE, DERLY, M. BLONDELOT (suppléant de M. DOUCHET), MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LECONTE, CARON, DEPRET, DUTILLEUX, HENNEBERT, JUBERT, GORET, DAIGNY, HEYMAN, RICARD, MOURIER, VAN GOETHEM, FRANCOIS, LAMOTTE, GAUMONT, LOGEART, REMY, VAN DE VELDE, LAMBERT (suppléant de M. DALRUE) DRAGONNE, LEROY, PELTIEZ, SZYROKI, MAROTTE, M. CLEMENT

● Disposaient d'un pouvoir :

Mme MARCEL de M. AUBRY, M. MAROTTE de M. BOUCHER, Mme HALL de Mme BLONDEL, M. VAN OOTEGHEM de M. LEVASSEUR, M. GAUMONT de Mme ROUX, Mme LEFEBVRE de Mme PETIT, M. DOVERGNE de Mme NANSOT

● Absent(e)s :

Madame MARSEILLE

Messieurs FRANCELE, AMARA, TEN, POTTIER, VERMEIL, PICARD, BIECKENS

● Excusés :

Messieurs BERTRAND Gilbert, BERTRAND Jacques, BINET

OBJET : POLE SOCIAL A AILLY SUR NOYE – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Rapport de Monsieur JUBERT, Vice-Président « Patrimoine Travaux »

Dans le cadre de la réaffectation de la maison du gardien du Complexe Sportif Pierre Normand en Pôle social, située à Ailly sur Noye, chemin d'Alfortweiler, des travaux d'aménagement sont nécessaires.

Vu la délibération du Bureau communautaire en date du 12 novembre 2019, décidant d'abandonner la procédure de MAPA lancée fin octobre, compte tenu du dépassement de l'enveloppe budgétaire prévue et de l'insuffisance du nombre des offres reçues,

Compte tenu de la relance du MAPA composé de 6 lots, mis en ligne le 02 décembre 2019,

Il y a lieu de proposer le plan de financement prévisionnel de ce projet.

Après en avoir délibéré à la majorité (Contre : M. AUBRY, M. BARRE, M. GAUMONT, Mme MARCEL, Mme ROUX)
le Conseil Communautaire :

- Entérine l'enveloppe prévisionnelle de ce projet à hauteur de **75 301.18 € HT**,
- Sollicite l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DTER) et au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), dans les conditions du plan prévisionnel de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Travaux	71 551,18	37 650,59	50,00%	DSIL
Etudes	3 750,00	22 590,35	30,00%	DETR
		60 240,94	80,00%	Total sub
		15 060,24	20,00%	Auto-Fin.
TOTAL en € HT	75 301,18	75 301,18		

- Précise que le démarrage des travaux n'interviendra qu'à compter de la notification des subventions accordées,
- Sollicite auprès de l'Etat une autorisation pour commencement anticipé de l'opération,
- Autorise le Président, le 1^{er} Vice-Président et le Vice-Président Travaux Patrimoine à signer les documents en rapport avec les démarches de demandes de subvention et tout autre document nécessaire à la poursuite de ce projet.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 19 décembre 2019
 à GRIVESNES

Le Président,

 Alain DOVERGNE



Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le... 20/12/19
 Affiché le... 20/12/19.....